

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1054

présenté par

M. Boudié, Mme Moutchou, Mme Abadie, Mme Avia, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, M. Clément, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, Mme Guévenoux, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mis, M. Molac, M. Paris, M. Pont, M. Questel, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, Mme Thourot, M. Tourret, M. Valls, M. Villani, M. Vuilletet, Mme Zannier, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:**

Les mesures prises sur le fondement de la présente loi font l'objet d'une évaluation d'impact qui s'appuie sur une méthodologie rigoureuse et sur une multiplicité de critères. Dans la troisième année qui suit la promulgation de la présente loi, cette évaluation fait l'objet d'un rapport transmis au Parlement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prévoir la mise en place d'un dispositif d'évaluation rigoureux et adapté de la présente loi en proposant une évaluation d'impact des mesures prises sur son fondement.

Il constitue un gage non seulement d'efficacité mais également de légitimité de la loi et in fine de confiance dans l'action publique.

L'évaluation d'impact (mesure des effets de la loi sur les publics ciblés) est la seule méthode d'évaluation permettant de répondre aux questions aussi simples qu'essentielles que sont : cette loi a-t-elle effectivement atteint les objectifs qu'elle s'est fixés ? Cette loi a-t-elle eu un effet positif sur le quotidien des français ? Elle doit s'appuyer sur des méthodes scientifiques.

Mieux évaluer, c'est mieux agir : une évaluation de politique publique de qualité est la garantie d'une action publique à la fois plus légitime et plus efficace. En s'engageant à mettre en place une

évaluation de qualité, le Gouvernement ferait montre d'exemplarité en matière de transformation de l'action publique. La logique de l'évaluation est celle d'une action publique qui se donne le droit à l'erreur et ne craint pas de se remettre en cause pour progresser et améliorer la vie des citoyens.